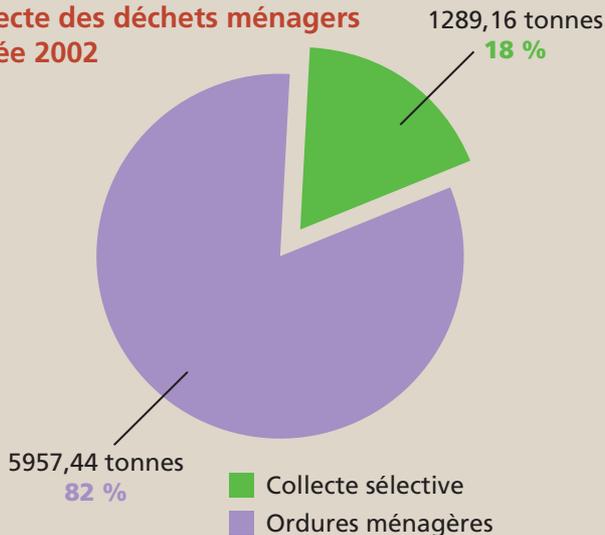


## Facture des ordures ménagères : explication de texte

Collecte des déchets ménagers  
année 2002



Sur le canton de Phalsbourg, pour l'année 2002, la collecte de nos déchets ménagers a représenté 7250 tonnes réparties comme ci-contre.

### La redevance 2002 s'élevait à :

50,00 € / an / habitant pour la majorité des communes (pour un ramassage / semaine),  
55,50 € / an / habitant pour Phalsbourg et Lutzelbourg (pour 2 ramassages / semaine).

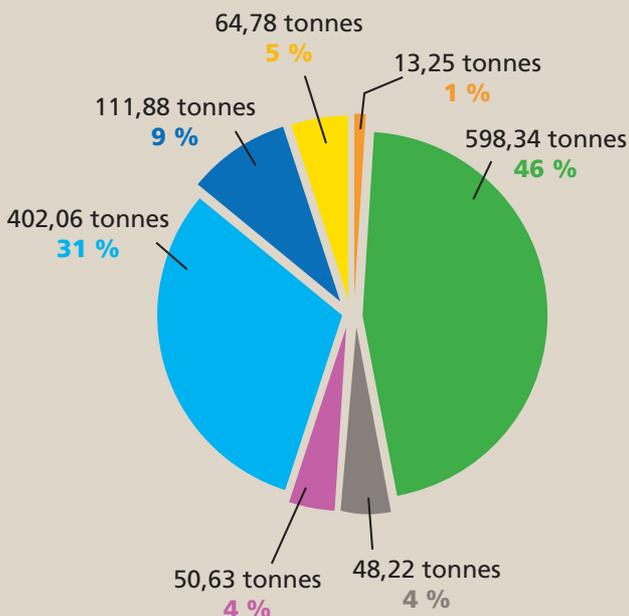
### Car...

La prise en charge de ces déchets a représenté un coût total d'environ un million d'euros:

- > collecte (564 755,21 €)
- > traitement (mise en décharge à Hesse, ...) (366 162,00 €)
- > taxe sur les activités polluantes (TGAP) (54 496,87 €)
- > divers (frais de recouvrement des impayés, suivi de l'ancienne décharge de Phalsbourg, ....)

Soit  
57,90 €  
par habitant

Répartition de la collecte  
sélective année 2002 (en tonnes)



Le développement de la collecte sélective a permis de freiner l'augmentation du coût du traitement des déchets ménagers grâce à :

- > la réduction du tonnage des déchets enfouis, (conformément aux réglementations européenne et nationale), et donc de la taxe sur les activités polluantes calculée en fonction du tonnage
- > la valorisation des matériaux collectés (transformation en matières premières)
- > le versement de subventions (sociétés agréées : Éco-emballages, Adelphe, ...).

Soit  
58,00 €  
par habitant

Pour l'année 2003, la redevance sera de :  
26,00 € / habitant au premier semestre  
32,00 € / habitant au second semestre

L'augmentation est due à la mise en place des bacs hermétiques et au fonctionnement d'un trimestre de la déchetterie de Dabo-Neustadtmuhle.

## Deux déchetteries pour le canton de Phalsbourg



Intégration de la maquette d'architecte dans le décor.

La première, à DABO-NEUSTADTMUHLE, dont les travaux viennent de débuter, sera opérationnelle au 4<sup>e</sup> trimestre 2003.

La vallée de la Zorn évolue positivement grâce à l'action de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg qui a le souci de la valorisation et de la remise en état des fonds de vallées. Elle attachera donc une attention particulière à l'intégration harmonieuse du projet dans le site.

La seconde déchetterie, à MITTELBRONN, sera opérationnelle en 2004 et bénéficiera du même souci de respect de l'environnement existant.

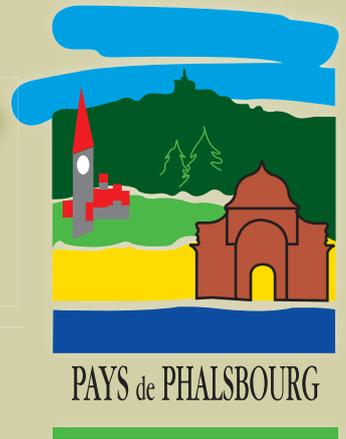
## Informations diverses

- > **Les objets encombrants et les déchets verts ne sont plus collectés** en porte à porte. Dans l'attente de l'ouverture de la déchetterie, vous avez la possibilité de faire du compostage ou d'apporter vos déchets à la décharge de Hesse. Vous avez droit à 260 kg /foyer / semaine, sur présentation d'un justificatif de domicile (ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 16h et le samedi de 9h à 12h).
- > Les calendriers de collecte ont été distribués, dans chaque foyer, au cours du mois de juin.



Exemple de réalisation d'une déchetterie dans la vallée de la Bièvre.

# Paroles de communauté



Lettre d'information de la communauté de communes du pays de Phalsbourg

n° 5 juin 2003

## SPÉCIAL ENVIRONNEMENT

## EDITO

La gestion des ordures ménagères est un service global que chacun apprécie à sa dimension individuelle, pour ne pas dire personnelle. Avec le souci que ce soit une charge acceptable par les citoyens, les maires s'étaient regroupés en syndicat intercommunal et ont transféré la compétence à la Communauté de Communes.

### Depuis, la patate chaude est entre nos mains.

La Communauté de Communes a l'obligation de respecter les lois et les textes réglementaires liés à l'Environnement. Tout le monde veut laisser une planète propre aux générations futures, mais personne n'en accepte le coût. Contrairement à ce que plaident nos détracteurs, la Communauté de Communes, si elle ne sait pas faire de miracle, fait tous les efforts pour limiter l'augmentation du coût des ordures ménagères.

Ainsi toutes les pistes ont été étudiées et chiffrées : la collecte hermétique (en bacs), en location maintenance, le ramassage par prestataire, la collecte une fois par semaine. Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité, y compris Phalsbourg, à l'exception du maire de Lutzelbourg qui s'était abstenu.

### Rien n'est gratuit et tout service doit être payé par quelqu'un.

Nous facturons toujours à la personne (ce qu'on appelle la redevance) alors que d'autres appliquent "la taxe", basée sur le foncier bâti. La solution que nous avons choisie est difficile à gérer, nous l'assumons encore. C'est la seule façon pour nous d'être équitable ; mais désormais la réflexion de passer à la taxe est bien engagée.

Dans le cadre de la mise en place des bacs hermétiques, je tiens particulièrement à remercier les villages qui ont apporté leur contribution efficace pour adapter les volumes à chaque foyer.

### Jean GROSSE

Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Phalsbourg

## SOMMAIRE

Des Bacs hermétiques  
pour une collecte plus propre (page 2)

Le circuit des déchets ménagers :  
de la collecte au traitement (pages 3 et 4)

Facture des ordures ménagères :  
explication de texte (page 5)

Facture des ordures ménagères :  
explication de texte (page 5)

Deux déchetteries  
pour le canton de Phalsbourg (page 6)

Informations diverses (page 6)

**Directeur de Publication :** Jean Grosse

**Rédaction :** Frédéric Jung, Florence Rousseau

**Conception et réalisation :** Imprimerie Scheuer

**Crédits Photos :** SITA, Communauté de Communes de Phalsbourg

## Nouveauté : des bacs hermétiques pour une collecte plus propre

L'organisation de la collecte des ordures ménagères est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003. En effet, des conteneurs hermétiques, de taille différente en fonction du nombre de personnes par foyer sont en cours de distribution.

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet**, seuls les conteneurs mis à disposition par la Communauté de Communes seront désormais collectés. **Tout objet situé en dehors de ces conteneurs ne sera pas ramassé.**

La mise à disposition des bacs se fait selon la règle définie comme détaillé ci-contre :

Tout changement du nombre de personnes au foyer doit être signalé à la mairie avec un justificatif. Le changement de bac sera commandé à la société ONYX par l'intermédiaire des services de la Communauté de Communes. La société ONYX assurera la mise en place des bacs concernés.

En outre, les tournées de ramassage ont été remaniées, avec des modifications pour certaines communes. La collecte s'organise comme suit **à compter du 1<sup>er</sup> juillet** :



**120 litres**  
**Foyer de 1 à 3 personnes**



**240 litres**  
**Foyer de 4 personnes et plus**



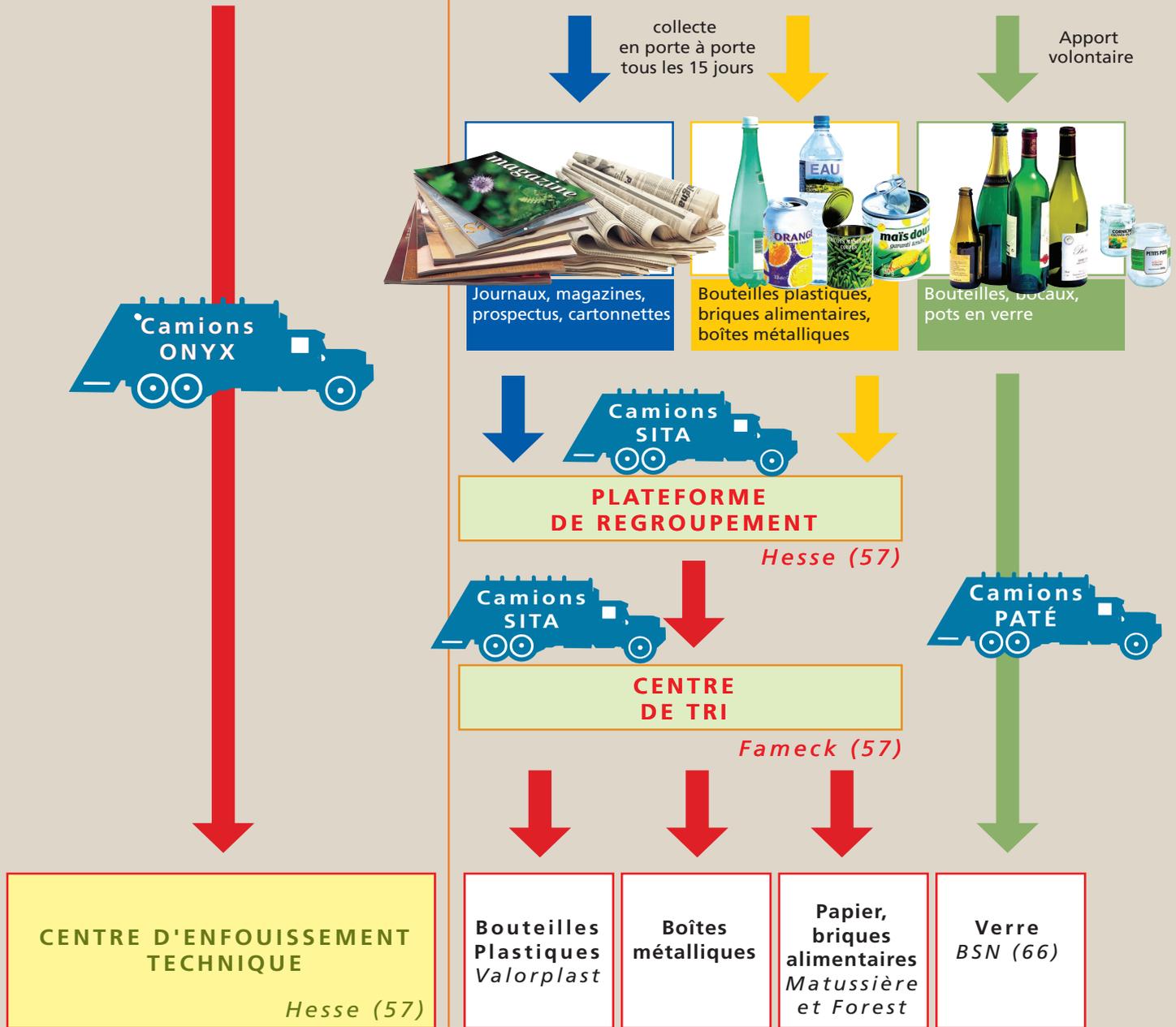
**750 litres**  
**Immeuble de 4 foyers et plus**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Berling, Bois-de-Chêne, Buchelberg, Danne et quatre vents, Hangviller, Metting, Mittelbronn, Pfalzweyer, Vesheim, Vilsberg.	Arzviller, Dannelbourg, Garreboung, Guntzviller, Henridorff, Hultehouse, Lutzelbourg, Saint-Louis.	Bourscheid, Brouviller, Hérange, Lixheim, St-Jean-Kourtzerode, Waltembourg, Wintersbourg, Zilling.	Phalsbourg, Trois-Maisons.	Dabo, Haselbourg, Hellert, La Hoube, Schaeferhof.



## ORDURES MÉNAGÈRES

## COLLECTE SÉLECTIVE



## Le saviez-vous ?

> Avec plusieurs bouteilles en plastique recyclées



il est possible de fabriquer des vêtements...

> 215 boîtes de conserves



permettent de fabriquer un caddie



> pour fabriquer 1 rouleau de papier cadeau, il suffit de recycler 4 bouteilles de lait cartonnées



> 1 bouteille en verre recyclée



une bouteille en verre réutilisable. Tout simplement !



## Le circuit des déchets ménagers : de la collecte au traitement

Chaque personne produit environ 1.5 kg de déchets par jour et cette quantité ne cesse de progresser. En effet, depuis 40 ans, le poids de notre poubelle a triplé et les conditions actuelles de consommation ne laissent pas présager une baisse ni même une stagnation.

Les législations, nationale et européenne, très strictes à ce sujet, rendent responsable les producteurs de déchets (collectivités et entreprises) des conditions dans lesquelles ils sont collectés, valorisés, éliminés et stockés. Elle impose d'en réduire la quantité en privilégiant leur valorisation, la limitation de leur transport et en parallèle l'information du public.

### Etape 1 Le pré-tri chez l'habitant

Depuis 2001, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a mis en place une collecte sélective des emballages ménagers. Ce premier tri effectué est nécessaire car il permet de ne pas «polluer» les matières valorisables par les restes alimentaires qui les rendent impropres au recyclage.



### Etape 2 La collecte

Plusieurs types de camions-bennes sont utilisés pour la collecte des déchets :

- > Une benne non compartimentée qui accueille uniquement les ordures ménagères (OM)
- > Une benne bi-compartimentée en ouverture arrière afin d'accueillir d'un côté les corps creux (écobac jaune) et de l'autre les corps plats (écobac bleu).



### Etape 3 Le transfert

- > Les ordures ménagères sont transportées, traitées puis stockées au centre de stockage de Hesse
- > Pour limiter les coûts de transport, les emballages ménagers recyclables sont regroupés à Hesse avec ceux d'autres communes. Lorsque la quantité est suffisante, ils sont transportés par semi-remorques jusqu'au centre de tri LORVAL situé à Fameck.

### Etape 4 Le centre de tri

Les déchets valorisables arrivent au centre de tri où un dispositif mécanique puis manuel les sépare par matière : plastique (PEhd, PET,...), métal (acier, alu), papier (blanc, de couleur,...), cartonnnette,...

Conditionnés en balles, ils sont ensuite acheminés vers les filières de recyclages pour être traités et réinjectés dans le système de production sous forme de matières premières.



### Le centre de stockage de déchets ultimes

Le site de Hesse traite exclusivement des déchets dits de classe II, c'est à dire les déchets ménagers et assimilés.

Après contrôle, identification et pesée du chargement, les déchets sont vidés dans l'alvéole de stockage. Ils sont ensuite épandus et compactés par des engins spécifiques sur toute la surface de l'alvéole. Des filets entourent la zone afin de limiter l'envol des déchets. Lorsque l'alvéole est remplie, les déchets sont recouverts d'une double sécurité étanche pour être protégés de toute agression extérieure et enfin couverts de terre pour favoriser le reboisement.



Le pré-tri réalisé par chaque habitant, est une étape essentielle dans le circuit des déchets. En effet, en 2002, plus de 50 tonnes ont été refusées au centre de tri à Fameck, pour non respect des consignes de tri.

Ces refus ont généré un surcoût (transport, enfouissement,...), puisque ces déchets sont revenus à la décharge de Hesse pour, là aussi, y être traités.

**N'OUBLIEZ PAS LES CONSIGNES DE TRI QUE VOUS RETROUVEZ AU DOS DES CALENDRIERS DE COLLECTES**